

## **Rapport d'inspection des façades du bâtiment**

### **SDC Tour Notre-Dame**

285, rue Laurier, Gatineau, J8X 3W9

N/Réf 1460-PPDFA  
Date: Août 2021

Le 31 août 2021

Monsieur Yasser Bessadok  
Pour : SDC Tour Notre-Dame  
285, rue Laurier  
Gatineau, QC, J8X 3W9

Objet : Rapport d'inspection des façades du bâtiment  
SDC Tour Notre-Dame  
285, rue Laurier, Gatineau, Québec  
N/Réf. : 1460-PPDFA

Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le rapport d'inspection des façades du bâtiment à usage résidentiel et commercial, situé au 285, rue Laurier à Gatineau.

Nous espérons que ce rapport saura répondre à vos attentes.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes informations supplémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Guillaume Lefrançois, ing.  
Chargé de projet – Science du bâtiment



Sean Beauchemin, ing. M.Sc.  
Directeur – Science du bâtiment

## TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction .....	1
1.1	Mandat .....	1
1.2	Objectif de l'inspection.....	1
1.3	Contenu du rapport .....	1
2	Description du bâtiment.....	2
3	Méthodes d'investigation .....	3
3.1	Inspection préliminaire.....	3
3.2	Inspection détaillée des façades.....	3
3.3	Ouvertures exploratoires .....	3
4	Observations .....	4
4.1	Classement .....	4
5	Discussion.....	7
	<b>OBSERVATIONS PRINCIPALES DES COMPOSANTES DU SYSTÈME MURAL .....</b>	<b>7</b>
5.1	Dégradation des joints de mortier au droit des linteaux structuraux / Présence de corrosion sur les linteaux structuraux (condition majeure).....	7
5.2	Dégradations importantes du système mural des étages supérieurs (condition majeure)...	9
5.3	Fissuration de section verticales de briques (condition majeure) .....	9
5.4	Mauvais drainage de l'eau des balcons (condition importante).....	9
5.5	Perforation des produits de scellements des fenêtres (condition importante).....	10
5.6	Délamination du béton de certains balcons (condition importante) .....	10
5.7	Solin du parapet sans rejeteau (condition importante) .....	10
5.8	Corrosion mineure des systèmes d'ancrage de balcon (condition importante).....	11
5.9	Présence de recouvrement de plancher sur certains balcons (condition négligeable) .....	11
6	Conclusion .....	11

## ANNEXES

- Annexe I Relevé photographique des défauts types observés
- Annexe II Rapport d'ouvertures exploratoires
- Annexe III Fiche récapitulative des déficiences
- Annexe IV Plans de localisation des défauts

## LISTE DES FIGURES ET DES PHOTOGRAPHIES

- Figure 1: Vue en plan du bâtiment avec élévation ..... 2

## 1 INTRODUCTION

---

### 1.1 *Mandat*

Depatie Beauchemin a été mandaté par le SDC Tour Notre-Dame, afin d'effectuer une inspection complète des façades (enveloppes verticales) sur le bâtiment composé d'un maximum de vingt et un (21) étages, situé au 285, rue Laurier à Gatineau. L'inspection a été réalisée selon les termes de la proposition PPDFA21-1205 datée du 1er juin 2021.

### 1.2 *Objectif de l'inspection*

Cette inspection avait pour objectif principal de répondre aux exigences du chapitre VIII du Code de sécurité (règlement 3 de la Loi sur le bâtiment), plus précisément, la section VI : *Dispositions relatives à l'entretien des façades et des parcs de stationnement*. Ces dispositions visent à produire un rapport de vérification déterminant si le bâtiment présente des défauts pouvant compromettre la sécurité ou contribuer au développement de conditions dangereuses. Le cas échéant, des recommandations visant à corriger les défauts seraient formulées.

**Ce rapport devra faire partie intégrante du registre du bâtiment. Une nouvelle inspection de même qu'un nouveau rapport de vérification devront être réalisés tous les cinq ans.**

### 1.3 *Contenu du rapport*

Ce rapport contient une brève description du bâtiment inspecté, les méthodes d'inspection et l'étendue de la vérification, un résumé des défauts observés (localisation et description des défauts et leur cause probable) et la description des travaux correctifs.

Il est à noter que le rapport d'inspection se veut une revue détaillée de la totalité des défauts présents sur le bâtiment. Toutefois, il est possible que des microfissures ou autres défauts mineurs soient présents sur les façades du bâtiment et n'aient pas été notés aux plans.

Les photographies regroupées à l'annexe I présentent les défauts types qui ont été observés sur les façades. Ces photographies sont associées à un des types de défauts décrits dans la section suivante. Il est toutefois possible que les défauts qui étaient observables à plusieurs endroits sur la façade ne soient pas illustrés en photographies.

L'annexe II présente quant à elle le rapport d'ouvertures exploratoires (2) réalisées sur le bâtiment. Pour sa part, l'annexe III présente la fiche récapitulative des déficiences. Finalement, il est important de consulter les plans de l'annexe IV pour localiser l'ensemble des défauts observés sur des plans ou dessins réalisés à l'ordinateur.

## 2 DESCRIPTION DU BÂTIMENT

---

L'immeuble à l'étude a été construit en 1974 et compte des façades comportant vingt et un niveaux hors sols. Les élévations notées sur les photographies et les plans présentés dans le rapport sont déterminés selon la figure suivante :

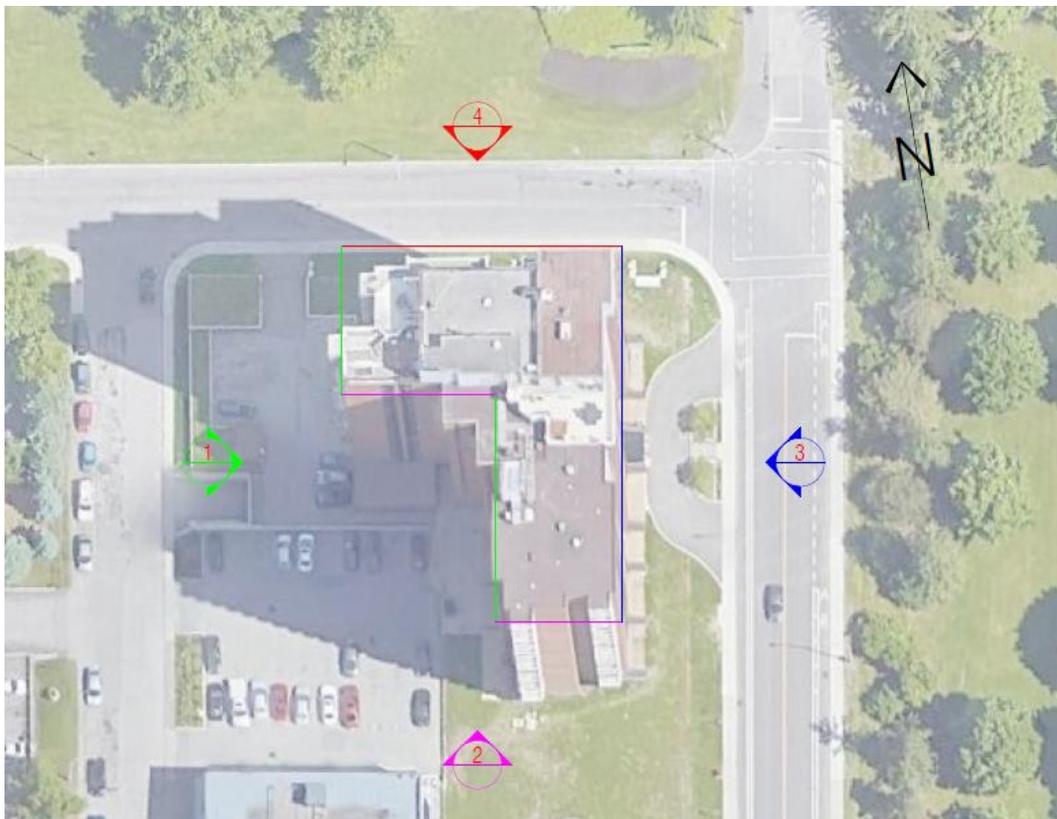


Figure 1: Vue en plan du bâtiment avec élévation

## 3 MÉTHODES D'INVESTIGATION

---

### 3.1 *Inspection préliminaire*

Préalablement à l'inspection, une première visite sur le site a été effectuée afin d'y prendre des photographies du bâtiment et de dresser un bilan sommaire des défauts visibles sur les façades. Les photographies ont servi de support papier aux informations pertinentes relevées lors de l'inspection.

### 3.2 *Inspection détaillée des façades*

L'inspection détaillée des façades a été effectuée les 12 et 14 juillet 2021 par M. Guillaume Lefrançois, ing. et M. Sean Beauchemin, ing. M.Sc.

Cette inspection a été réalisée à l'aide d'un camion-grue d'une capacité de 90 tonnes. L'inspection consistait à un relevé principalement visuel, mais aussi tactile, de tous les défauts observables sur les façades. Elle a été faite en concordance avec la norme ASTM E2270 « *Standard Practice for Periodic Inspection of Building Façades for Unsafe Conditions* » qui propose les grandes lignes des vérifications à faire lors d'une inspection des façades.

### 3.3 *Ouvertures exploratoires*

L'inspection consistait également à effectuer de multiples ouvertures exploratoires au droit de certaines déficiences observées lors de l'inspection. Cependant, suivant nos discussions avec le Client, DBC a été informé que plusieurs ouvertures avaient été réalisées la semaine précédant notre inspection. Pour cette raison, seules deux ouvertures ont été réalisées sur le bâtiment. Les ouvertures ont donc été réalisées le 15 juillet 2021 par des maçons et inspectées par Guillaume Lefrançois, ing. La réalisation de ces ouvertures exploratoires avait pour but de vérifier l'état des composantes de l'enveloppe murale à différents endroits sur le bâtiment. L'annexe II comprend une description des observations faites au chantier de ces trois ouvertures exploratoires en plus des photos de chacune d'entre elles.

## 4 OBSERVATIONS

---

Les déficiences qui ont été notées lors du relevé au site sont classées dans ce rapport en fonction de la gravité de ces dernières ainsi qu'à la rapidité à laquelle des réparations ou des modifications devraient être effectuées afin de corriger la situation.

### 4.1 Classement

Le classement des déficiences se présente comme suit :

#### Condition dangereuse :

Le défaut relevé est près d'un état limite précaire. Cette condition représente une menace pour la sécurité du public et pour l'intégrité du bâtiment. Pour ces raisons, une restriction d'usage est nécessaire jusqu'à la correction du défaut. Les mesures nécessaires devront être prises pour corriger cette condition dangereuse, et ce, **sans délai**.

#### Condition majeure :

Ces défauts représentent un risque à l'intégrité des façades mettant en cause la durée de vie du bâtiment ou de la composante. Ils pourraient engendrer des conditions dangereuses dans les années futures s'ils ne sont pas pris en main ou aucun correctif n'est apporté. Pour la plupart des éléments se classant dans cette catégorie, un délai de deux ans devrait être respecté pour leur correction. Cependant, il est possible que ces éléments ne puissent entraîner une condition dangereuse, mais plutôt causer des dommages importants à l'intégrité de l'enveloppe du bâtiment si la dégradation se développe. Ainsi, il est possible que le délai recommandé pour la réfection de ce défaut soit plus long que deux ans.

#### Condition importante :

Bien que ces défauts ne représentent pas un niveau de danger sérieux, ils révèlent une évolution de la dégradation du bâtiment ou d'une composante. Ces défauts devraient soit être corrigés d'ici le prochain cycle d'inspection dans cinq ans ou inspectés par le propriétaire annuellement afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de développements importants.

#### Condition négligeable :

Ces défauts sont a priori sans conséquences importantes, autres qu'esthétiques. Au besoin, elles ne nécessitent qu'un entretien ordinaire. Elles ont tout de même été prises en note dans le souci de permettre au client d'obtenir l'état des façades le plus complet possible.

Les déficiences observées sur les façades du bâtiment au moment de l'expertise ont été identifiées comme suit :

***Condition dangereuse***

**Aucune**

***Conditions majeures***

1. Dégradation des joints de mortier au droit des linteaux structuraux des niveaux supérieurs / Corrosion des linteaux structuraux (Photographies 1 et 2);
2. Dégradation du système mural des niveaux supérieurs (Photographies 3 et 4);
3. Fissuration de portion de murs de briques en coin (Photographies 5 et 6);

***Conditions importantes***

4. Mauvais drainage des parements de briques (Photographie 7);
5. Perforation du produit de scellement de certaines fenêtres (Photographie 8);
6. Délamination du béton (Photographie 9);
7. Solin du parapet de toiture sans rejeteau (Photographie 10);
8. Corrosion mineure des systèmes d'ancrage de balcons (Photographie 11);

***Condition négligeable***

9. Présence de recouvrement de plancher sur certains balcons.

## Ouvertures exploratoires

Deux (2) ouvertures ont été réalisées avec l'aide d'un maçon. Elles ont été effectuées dans le parement de briques et elles ont permis d'observer l'état général de l'enveloppe du bâtiment et de certains éléments structuraux.

Ouvertures	État de l'ouverture
Ouverture #1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mur à cavité, cavité remplie de polyuréthane giclé;</li> <li>• Aucune membrane sur le linteau structural;</li> <li>• Corrosion avancée sur le linteau structural;</li> <li>• Présence d'un panneau de polystyrène expansé;</li> <li>• Observation du mur de blocs de béton.</li> </ul>
Ouverture #2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mur à cavité, cavité remplie de polyuréthane giclé;</li> <li>• Aucune membrane sur le linteau structural;</li> <li>• Absence de corrosion sur le linteau;</li> <li>• Observation d'un ancrage de brique avec corrosion négligeable.</li> </ul>

## 5 DISCUSSION

---

À la suite de l'analyse des résultats de l'inspection, nous sommes d'avis que le bâtiment est exempt de défaut pouvant représenter une condition dangereuse. Toutefois, parmi les défauts observés, certains nécessiteront une intervention immédiate afin d'assurer la pérennité de l'enveloppe du bâtiment.

Les prochaines sections détailleront les défauts observés, leur cause probable, ainsi que les interventions recommandées, le cas échéant.

### OBSERVATIONS PRINCIPALES DES COMPOSANTES DU SYSTÈME MURAL

L'inspection a permis de faire de multiples observations importantes sur la composition du système mural, permettant de mieux comprendre les déficiences qui l'affectent actuellement :

- Présence d'uréthane giclée obturant entièrement la cavité derrière le rang de brique. La présence de cet uréthane a largement aidé l'isolation thermique du bâtiment, au détriment du système d'évacuation d'eau ;
- Absence d'un pare-vapeur efficace dans le système mural ;
- Absence de chantpleures au-dessus des linteaux structuraux ;
- Absence d'un espacement entre les linteaux structuraux et le rang de briques sous-jacent ;
- Absence de joints de dilatation verticaux ;

#### **5.1 Dégradation des joints de mortier au droit des linteaux structuraux / Présence de corrosion sur les linteaux structuraux (condition majeure)**

Présents à tous les deux étages de toutes les élévations du bâtiment, les linteaux sont des éléments structuraux supportant les parements de briques en hauteur tout autour du bâtiment (**Figure 2**). Ils servent à reprendre la charge de la brique afin qu'elle ne soit pas appliquée sur chacune des briques sous-jacentes sur la pleine hauteur du bâtiment. Les linteaux structuraux sont habituellement présents à partir de la base du 4<sup>e</sup> étage des bâtiments qui en nécessitent, et à tous les étages suivants.

Comme montrés sur les **Photographies 1 et 2**, les joints de mortier mis en place au droit de ce linteau structural sont fortement désagrégés. Ces dégradations sont plus particulièrement observables à partir du linteau au 16<sup>e</sup> étage, mais certaines d'entre elles ont pu être notées aussi bas qu'au linteau du 12<sup>e</sup> étage.

De plus, bien qu'il ne soit pas possible d'en faire l'observation à partir des **photographies 1 et 2**, les photographies de l'ouverture exploratoire no.1 présentée à l'annexe 2 permet de constater une corrosion avancée du linteau. La présence d'uréthane giclée dans la cavité murale comme détaillée précédemment a joué un rôle important dans l'avancement de la corrosion de ces linteaux.

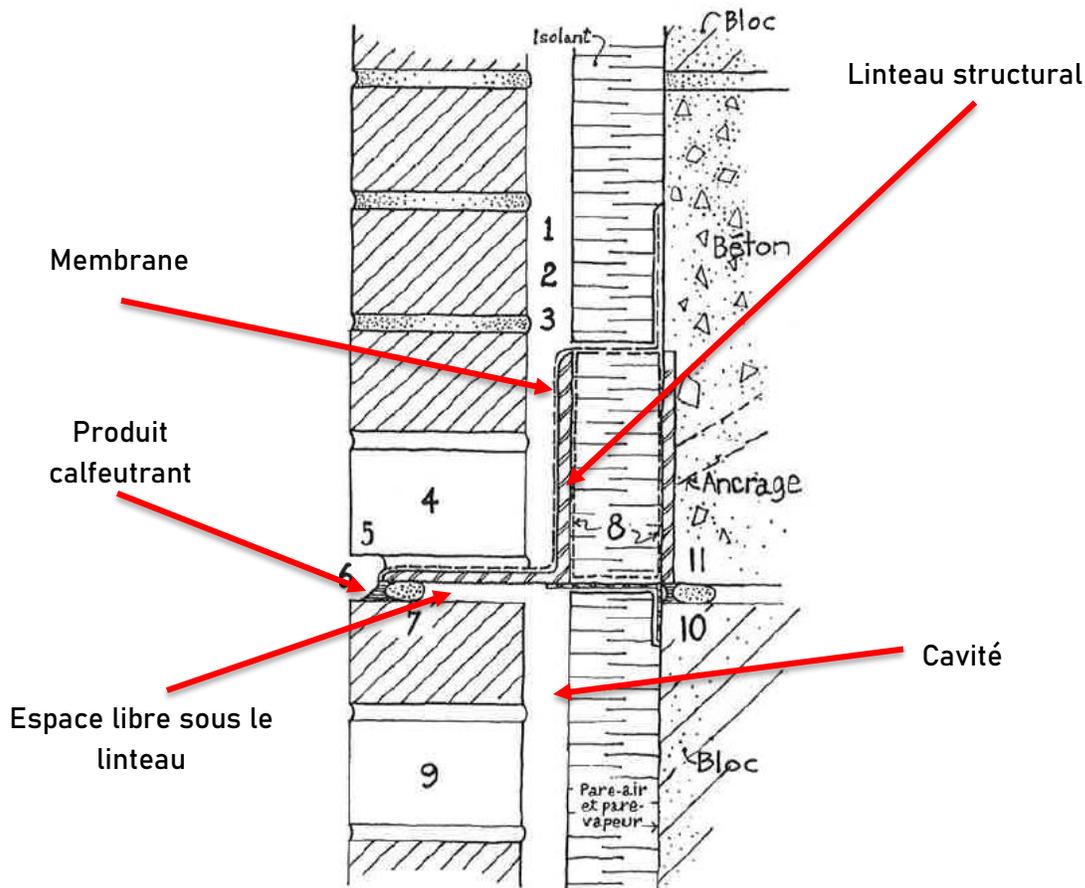


Figure 2: Coupe typique d'un mur de maçonnerie avec linteau structural et isolation  
Source : Institut de la maçonnerie

## **5.2 Dégradations importantes du système mural des étages supérieurs (condition majeure)**

En raison des multiples raisons énumérées dans la section sur les observations sur le système mural, la portion supérieure du bâtiment est fortement affectée par différents problèmes majeurs (**Photographies 3 et 4**) :

- Fissuration du mortier ;
- Fissuration de la brique ;
- Présence d'efflorescence et traces d'humidité élevée ;

Malgré les travaux extensifs réalisés sur cette portion du bâtiment dans les années récentes (remplacement de brique et réfection du mortier), le bâtiment semble s'être dégradé davantage. Il est donc évident que la source de la problématique n'a pas été corrigée, et que les déficiences seront récurrentes si aucune mesure n'est prise afin d'enrayer la source. La présence de polyuréthane giclée ne permettant pas une évacuation de l'eau qui s'infiltrer derrière le parement de brique, associées à l'absence de joints verticaux sont les causes principales de ces dégradations.

## **5.3 Fissuration de section verticale de briques (condition majeure)**

L'absence de joints verticaux sur l'enveloppe du bâtiment et l'absence d'un vide entre les linteaux et la brique sous-jacente entraînent des efforts verticaux importants sur le parement de briques. L'accumulation d'eau derrière ce parement et les cycles de gel et dégel annuels entraînent pour leur part des efforts horizontaux. Il est donc normal d'observer des fissures dans les coins du bâtiment (**Photographies 5 et 6**), qui représentent des faiblesses au niveau structural.

De plus, tel qu'observable sur la **photographie 5**, des travaux de réfection ont déjà été réalisés sur cette section de parement. Un mortier de réparation a été appliqué près des briques qui sont fissurées et quelques briques ont probablement été remplacées. Il est donc aisé d'affirmer que les efforts dans les portions de coin du bâtiment sont continuels.

## **5.4 Mauvais drainage de l'eau des balcons (condition importante)**

Comme observable sur la **photographie 7**, de l'efflorescence a été déposée sous un des balcons du bâtiment. C'est donc dire qu'une grande quantité d'eau a été en contact avec le parement mural et qu'elle s'y est infiltrée. Elle a ensuite solubilisé les produits cimentaires comme la chaux dans sa descente gravitaire, pour enfin ressortir par la brique. Cela fait en sorte que les minéraux, ayant été

incorporés à l'eau lors de sa descente dans le parement, sont laissés à la surface du parement. Les minéraux résiduels ont une allure de taches blanchâtres et ils sont communément appelés efflorescence.

Il est donc évident que les petits trous présents à la jonction de la dalle et du garde-corps ne sont pas efficaces à l'évacuation de l'eau vers l'extérieure de l'enveloppe du bâtiment. Malheureusement, la seule méthode permettant d'enrayer la situation problématique serait d'utiliser des systèmes de gouttières redirigeant l'eau beaucoup plus loin que les « avant-corps » (section avancée par rapport au balcon).

### **5.5 Perforation des produits de scellements des fenêtres (condition importante)**

En raison de l'injection par pression de l'uréthane, certaines fenêtres présentaient des déchirures ou des perforations de leur produit de scellement (**Photographie 8**). Il est probable que l'uréthane agisse à certains niveaux comme le produit de scellement. Toutefois, des infiltrations auront sans doute lieu dans le futur si la déficience n'est pas corrigée.

Par contre, l'état des produits de scellements des ouvertures du bâtiment est généralement en très bon état.

### **5.6 Délamination du béton de certains balcons (condition importante)**

Bien que peu d'occurrences de cette déficience ont été observées durant l'inspection (**Photographie 9**), il est impératif de faire réparer ces déficiences en raison de la présence des balcons sous-jacents. La délamination est engendrée par l'expansion de l'acier d'armature sur laquelle la corrosion s'est amorcée et qui finalement fait éclater le béton. Comme la délamination du béton est un processus irréversible en raison de la cause de celui-ci, les réparations empêcheront les utilisateurs des balcons de recevoir des débris de béton.

Il est donc recommandé d'enlever le béton malsain et ensuite d'effectuer un nettoyage de l'armature afin d'enlever toute trace de corrosion, d'appliquer un enduit anticorrosion afin d'empêcher le retour de cette dernière et de terminer l'intervention avec la mise en place d'un béton de réparation.

### **5.7 Solin du parapet sans rejeteau (condition importante)**

Tous les éléments mis en place par-dessus des parements de briques ou de pierres doivent comporter un rejeteau permettant d'éloigner l'eau des précipitations du bâtiment (**Photographie 10**).

La présence d'un rejeteau sur les solins de toiture empêcherait donc l'eau de glisser le long de l'élément de métal et de tomber directement sur les briques sous-jacentes. Cette problématique, associée à la présence d'uréthane giclée dans la cavité murale, entraîne donc les déformations mentionnées au point 5.2 du présent rapport.

### **5.8 Corrosion mineure des systèmes d'ancrage de balcon (condition importante)**

La **photographie 11** montre un système d'ancrage sur lequel le processus de corrosion semble être amorcé, mais faible. Cependant, la corrosion ne s'arrêtera pas d'elle-même, il est donc nécessaire de prévoir un échéancier de nettoyage des ancrages. Les travaux devraient comprendre le nettoyage de la corrosion et l'application d'une peinture ou d'un produit inhibiteur de corrosion. Ces travaux pourraient être effectués par le service de maintenance du client. Cette corrosion peut rapidement évoluer sur ces systèmes et les rendre inefficaces, voire même inutiles. Il est donc primordial d'en faire la vérification quinquennale et la prochaine inspection devra y porter une attention particulière. Pour l'instant, rien n'indique que des travaux doivent être réalisés rapidement sur ces systèmes.

### **5.9 Présence de recouvrement de plancher sur certains balcons (condition négligeable)**

Certains balcons en béton ont été recouverts de plancher. La présence de recouvrement sur les balcons de béton ne permet pas au béton d'échanger suffisamment avec l'air ambiant afin de sécher sa surface suivant des épisodes de pluie ou de fonte des neiges. L'eau s'évacue donc par le chemin le plus facile, le plus clair du temps sur la portion verticale du balcon. Lors de son écoulement vers la portion verticale du balcon, l'eau lessive les produits calcaires dans le béton pour ensuite laisser ces minéraux en surface lorsqu'elle s'évapore. Nous recommandons de retirer les recouvrements de plancher qui ne laissent pas les balcons de béton respirer suffisamment (exemple : céramique, tapis, crépi cimentaire).

## **6 CONCLUSION**

---

Au terme de l'inspection, Depatie Beauchemin confirme le caractère sécuritaire des façades du bâtiment. Toutefois, des interventions sont requises afin de corriger les défauts observés pouvant contribuer au développement de conditions dangereuses.

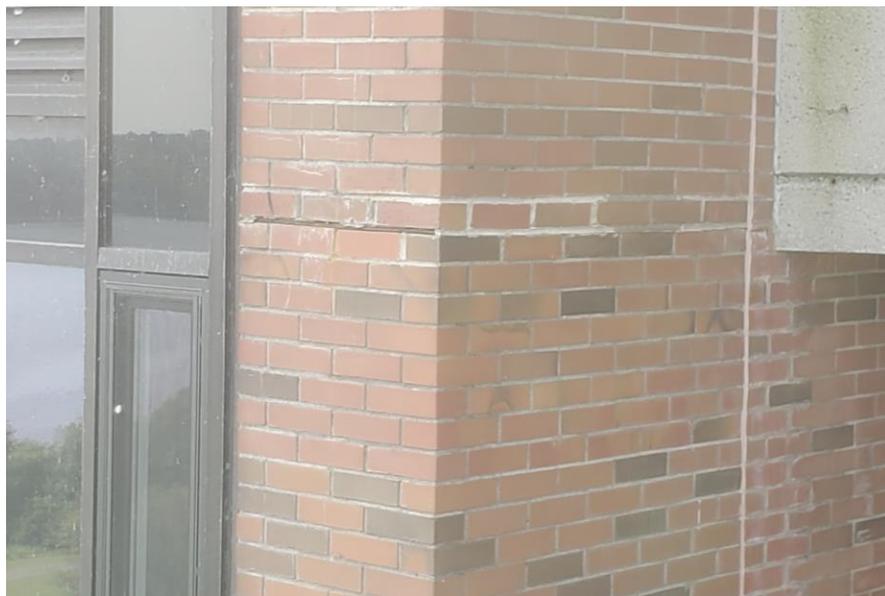
Des correctifs majeurs devront être entrepris afin de permettre d'allonger la vie utile du bâtiment et de protéger les utilisateurs y circulant près. Actuellement, les 6 premiers étages du bâtiment sont gravement affectés par des déficiences pour la plupart liées à la présence d'uréthane dans la cavité murale et à l'absence de joints de dilatation verticaux. Il est donc possible de croire que les déficiences affectant actuellement l'enveloppe du bâtiment affecteront peu à peu les étages inférieurs et les correctifs nécessaires seront décuplés. Ces interventions sont donc requises rapidement dans les prochaines années. Le suivi de ces réparations devra être inscrit dans le registre prévu à cet effet.

## **FIN DU RAPPORT**

**ANNEXE I : Relevé photographique des défauts types observés sur les façades**



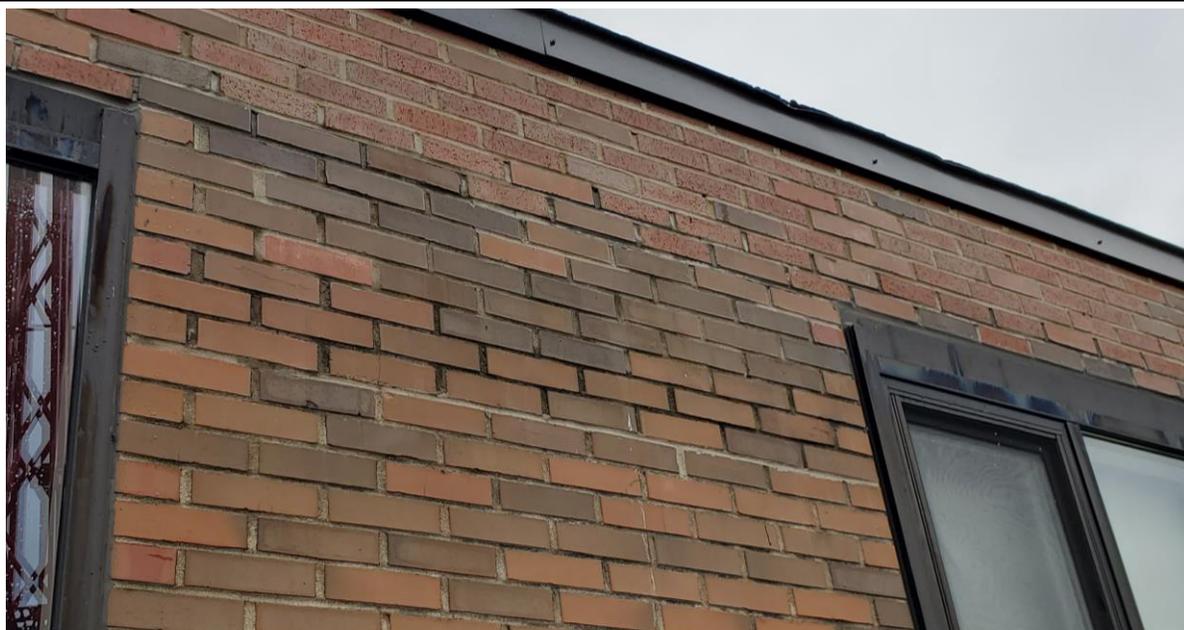
Photographie 1 : Dégradation du joint de mortier au niveau du linteau structural (Élévation 4)



Photographie 2 : Dégradation du joint de mortier au niveau du linteau structural (Élévation 4)



Photographie 3 : Dégradation du système mural / Présence d'humidité sur le parement / Utilisation d'un produit de scellement en remplacement de mortier (Élévation 1 et 2)



Photographie 4 : Dégradation du système mural (Élévation 1)



Photographie 5 : Fissuration des briques au coin du bâtiment / Délamination du mortier au niveau du linteau structural (Élévation 2)



Photographie 6 : Fissuration de la brique (Élévation 1)



Photographie 7 : Présence d'efflorescence sur le parement mural dû à l'écoulement de l'eau provenant du balcon sus-jacent (Élévation 4)



Photographie 8 : Perforation du produit de scellement de la fenêtre par le produit d'isolation injecté derrière le parement de briques (Élévation 4)



Photographie 9 : D elamination de la section inf erieure du balcon ( l evation 3)



Photographie 10 : Solin du parapet de la toiture sans rejeteau permettant d' eloigner l'eau du parement ( l evation 1)



Photographie 11 : Corrosion mineure des ancrages de balcons (Élévation 1)

## **ANNEXE II : Rapports d'ouvertures exploratoires**

### OUVERTURE #1

<b>Localisation :</b>	Élévation 1 Étage 16	<b>Date de réalisation :</b>	14 juillet 2021
<b>Type de mur :</b>	Mur à cavité	<b>Inspecteur :</b>	Guillaume Lefrançois, ing.
			
<b>Remarque :</b>	L'emplacement de l'ouverture a été choisi afin de vérifier l'état d'un linteau structural sous le 16 <sup>e</sup> étage qui semblait corrodé		

**Observations :**

- Mur à cavité, cavité remplie de polyuréthane giclé;
- Aucune membrane sur le linteau structural;
- Corrosion avancée sur le linteau structural;
- Présence d'un panneau de polystyrène expansé;
- Observation du mur de blocs de béton.

## OUVERTURE #2

<b>Localisation :</b>	Élévation 1 Étage 10	<b>Date de réalisation :</b>	14 juillet 2021
<b>Type de mur :</b>	Mur à cavité	<b>Inspecteur :</b>	Guillaume Lefrançois, ing.
			

**Remarque :** L'emplacement de l'ouverture a été choisi afin de permettre l'observation d'un linteau sous le 15<sup>e</sup> étage

**Observations :**

- Mur à cavité, cavité remplie de polyuréthane giclé;
- Aucune membrane sur le linteau structural;
- Absence de corrosion sur le linteau;
- Observation d'un ancrage de brique avec corrosion négligeable.

### **ANNEXE III : Fiche récapitulative des déficiences**

**SDC Tour Notre-Dame**

**Localisation :** 285, rue Laurier, Gatineau

**Date d'inspection :**

Juillet 2021

**Nombre d'étages :** 21

**Inspecteurs :**

Guillaume Lefrançois ing.

Sean Beauchemin, ing. M.Sc.



**Conditions majeures**

Dégradation des joints de mortier au droit des linteaux structuraux des niveaux supérieurs / Corrosion des linteaux structuraux

Dégradation du système mural des niveaux supérieurs

Fissuration de portion de murs de briques en coin

**Conditions importantes**

Mauvais drainage des parements de briques

Perforation du produit de scellement de certaines fenêtres

Délamination du béton

Solin du parapet de toiture sans rejeteau

Corrosion mineure des systèmes d'ancrage de balcons

**Condition négligeable**

Présence de recouvrement de plancher sur certains balcons

## **ANNEXE IV : Plans de localisation des défauts**



NOTES :

LÉGENDE :

-  BRIQUE FISSURÉE / DÉLAMIÉE
-  DÉLAMINATION DU BÉTON
-  PRÉSENCE D'EFFLORESCENCE
-  LINTEAU APPARENT / CORRODÉ
-  JOINT DE MORTIER FISSURÉ
-  CALFEUTRAGE SEC / FISSURÉ / DÉTÉRIORÉ
-  JOINT DE MORTIER REMPLACÉ PAR DU CALFEUTRAGE
-  CÉR. PRÉSENCE DE CÉRAMIQUE SUR LE BALCON

CLIENT :

SDC DE LA TOUR NOTRE-DAME

PROJET :

INSPECTION DES FAÇADES DU BÂTIMENT  
TOUR NOTRE-DAME  
109-285 RUE LAURIER, GATINEAU

TITRE :

PLAN DE LOCALISATION DES FAÇADES

RÉVISION :

DATE	MODIFICATION (NATURE)	PAR

RÉALISÉ PAR :

PIERRE-OLIVIER BOURQUE, T.P.

VÉRIFIÉ PAR :

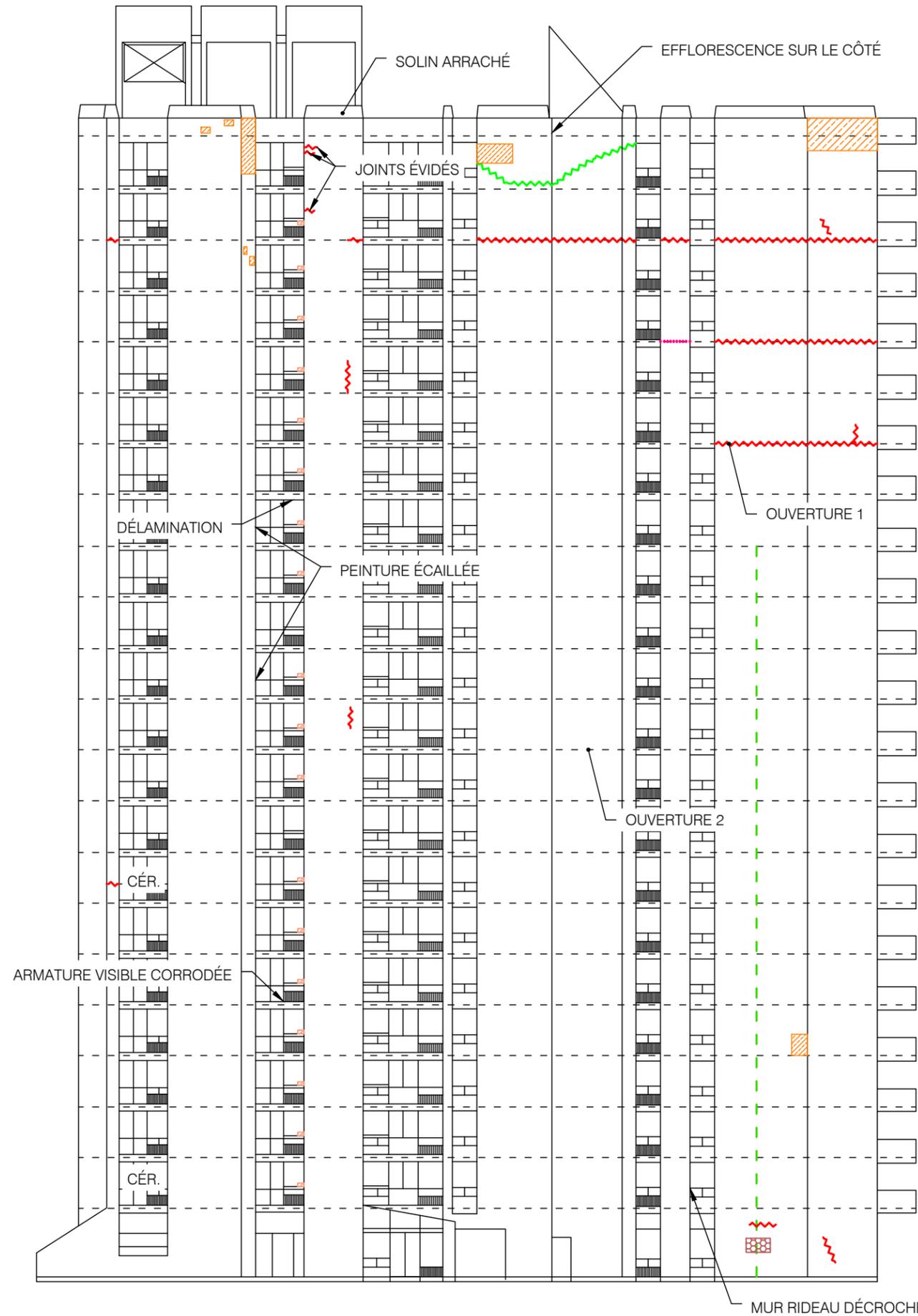
SEAN BEAUCHEMIN, ING. M.Sc.

NUMÉRO PROJET :

1460-F

DATE :  
2021/08/11

NO. FEUILLET : 1 / 5



NOTES :

LÉGENDE :

-  BRIQUE FISSURÉE / DÉLAMIÉE
-  DÉLAMINATION DU BÉTON
-  PRÉSENCE D'EFFLORESCENCE
-  LINTEAU APPARENT / CORRODÉ
-  JOINT DE MORTIER FISSURÉ
-  CALFEUTRAGE SEC / FISSURÉ / DÉTÉRIORÉ
-  JOINT DE MORTIER REMPLACÉ PAR DU CALFEUTRAGE
- CÉR. PRÉSENCE DE CÉRAMIQUE SUR LE BALCON

CLIENT :

SDC DE LA TOUR NOTRE-DAME

PROJET :

INSPECTION DES FAÇADES DU BÂTIMENT  
TOUR NOTRE-DAME  
109-285 RUE LAURIER, GATINEAU

TITRE :

ÉLÉVATION 1

RÉVISION :

DATE	MODIFICATION (NATURE)	PAR

RÉALISÉ PAR :

PIERRE-OLIVIER BOURQUE, T.P.

VÉRIFIÉ PAR :

SEAN BEAUCHEMIN, ING. M.Sc.

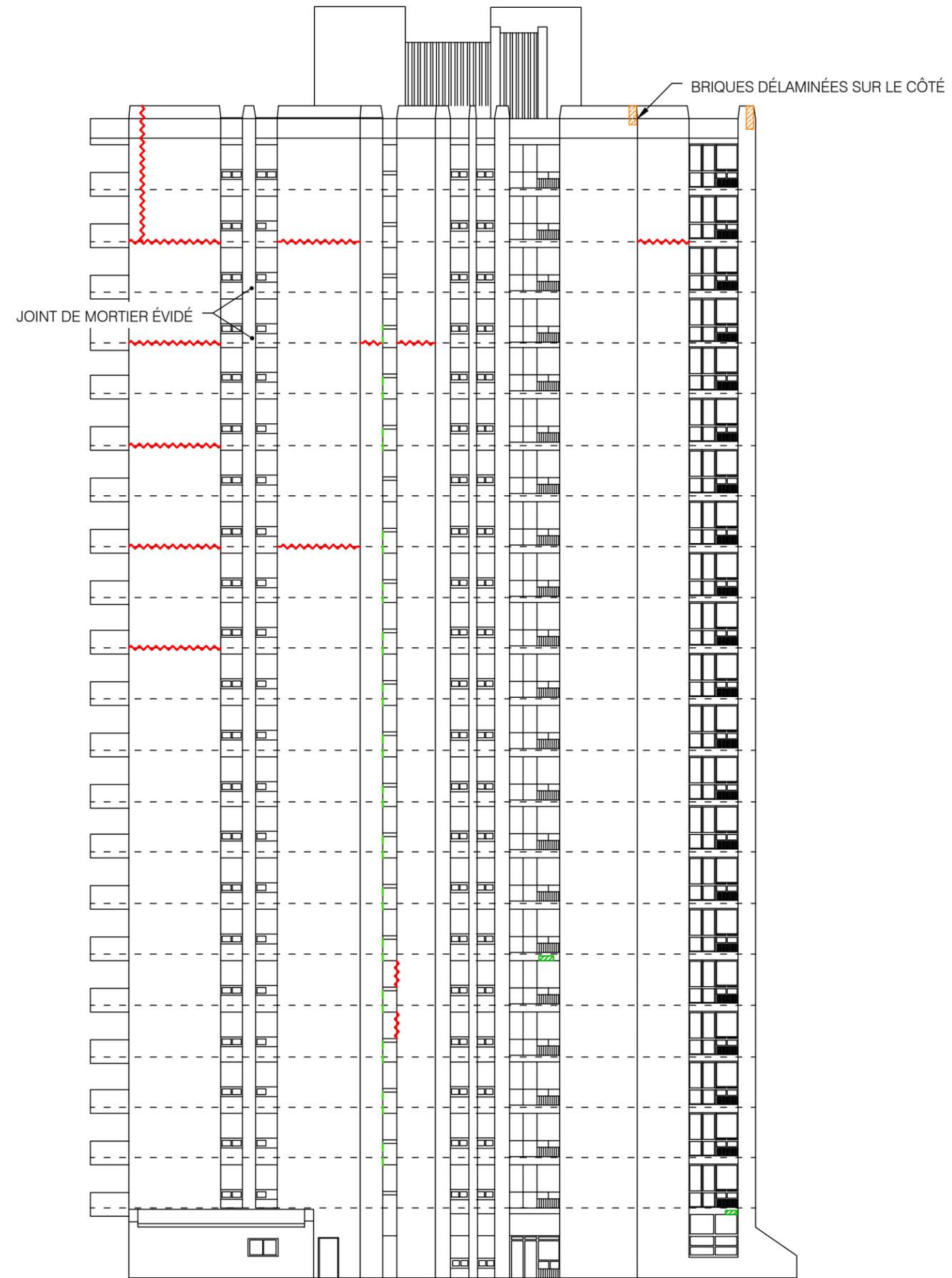
NUMÉRO PROJET :

1460-F

DATE :  
2021/08/11

NO. FEUILLET : 2

5



NOTES :

LÉGENDE :

-  BRIQUE FISSURÉE / DÉLAMIÉE
-  DÉLAMINATION DU BÉTON
-  PRÉSENCE D'EFFLORESCENCE
-  LINTEAU APPARENT / CORRODÉ
-  JOINT DE MORTIER FISSURÉ
-  CALFEUTRAGE SEC / FISSURÉ / DÉTÉRIORÉ
-  JOINT DE MORTIER REMPLACÉ PAR DU CALFEUTRAGE
-  CÉR. PRÉSENCE DE CÉRAMIQUE SUR LE BALCON

CLIENT :

SDC DE LA TOUR NOTRE-DAME

PROJET :

INSPECTION DES FAÇADES DU BÂTIMENT  
TOUR NOTRE-DAME  
109-285 RUE LAURIER, GATINEAU

TITRE :

ÉLÉVATION 2

RÉVISION :

DATE	MODIFICATION (NATURE)	PAR

RÉALISÉ PAR :

PIERRE-OLIVIER BOURQUE, T.P.

VÉRIFIÉ PAR :

SEAN BEAUCHEMIN, ING. M.Sc.

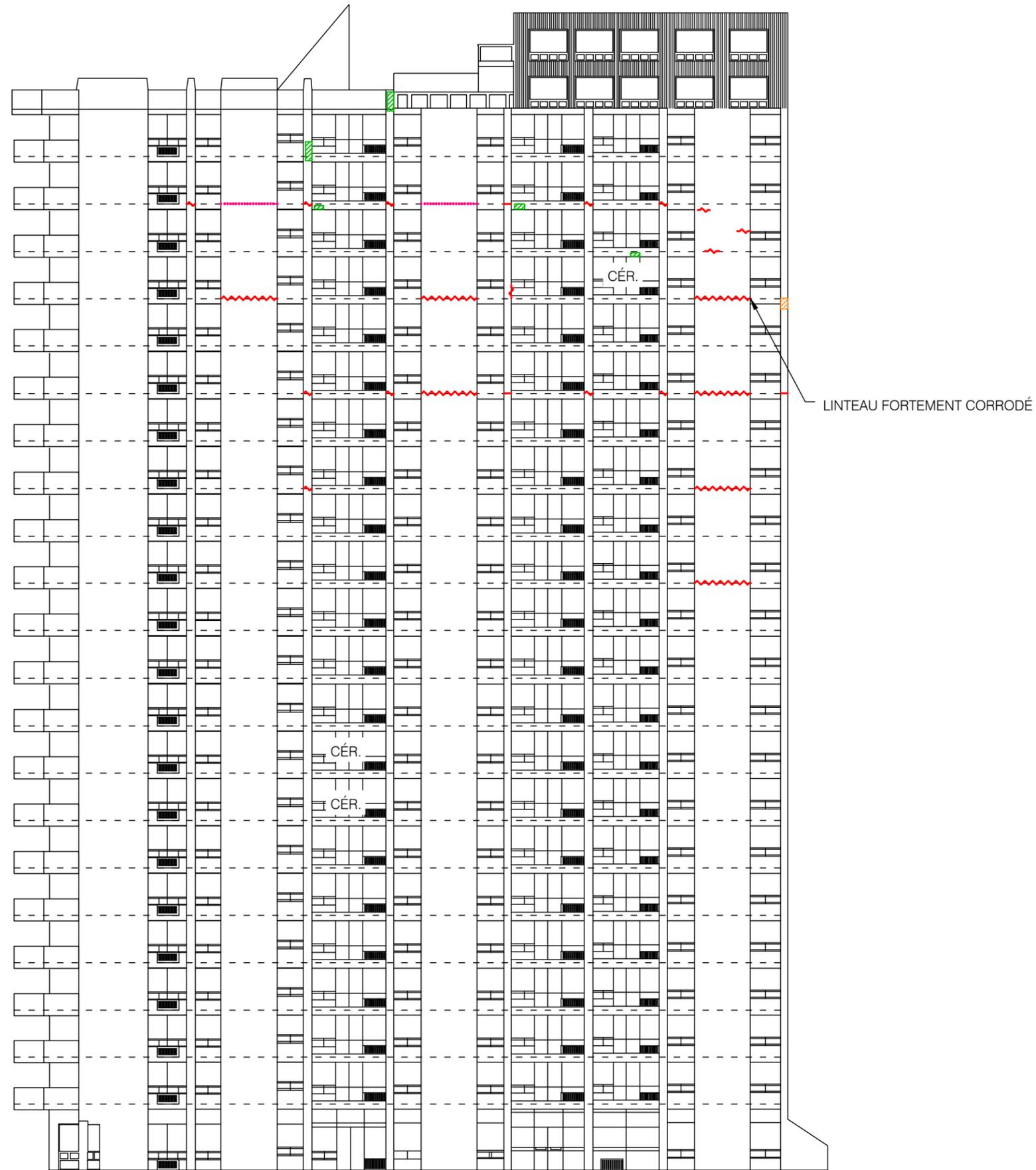
NUMÉRO PROJET :

1460-F

DATE :  
2021/08/11

NO. FEUILLET : 3

5



NOTES :

- LÉGENDE :
-  BRIQUE FISSURÉE / DÉLAMIÉE
  -  DÉLAMINATION DU BÉTON
  -  PRÉSENCE D'EFFLORESCENCE
  -  LINTEAU APPARENT / CORRODÉ
  -  JOINT DE MORTIER FISSURÉ
  -  CALFEUTRAGE SEC / FISSURÉ / DÉTÉRIORÉ
  -  JOINT DE MORTIER REMPLACÉ PAR DU CALFEUTRAGE
  - CÉR. PRÉSENCE DE CÉRAMIQUE SUR LE BALCON

CLIENT :  
SDC DE LA TOUR NOTRE-DAME

PROJET :  
INSPECTION DES FAÇADES DU BÂTIMENT  
TOUR NOTRE-DAME  
109-285 RUE LAURIER, GATINEAU

TITRE :  
ÉLÉVATION 3

RÉVISION :

DATE	MODIFICATION (NATURE)	PAR

RÉALISÉ PAR :  
PIERRE-OLIVIER BOURQUE, T.P.

VÉRIFIÉ PAR :  
SEAN BEAUCHEMIN, ING. M.Sc.

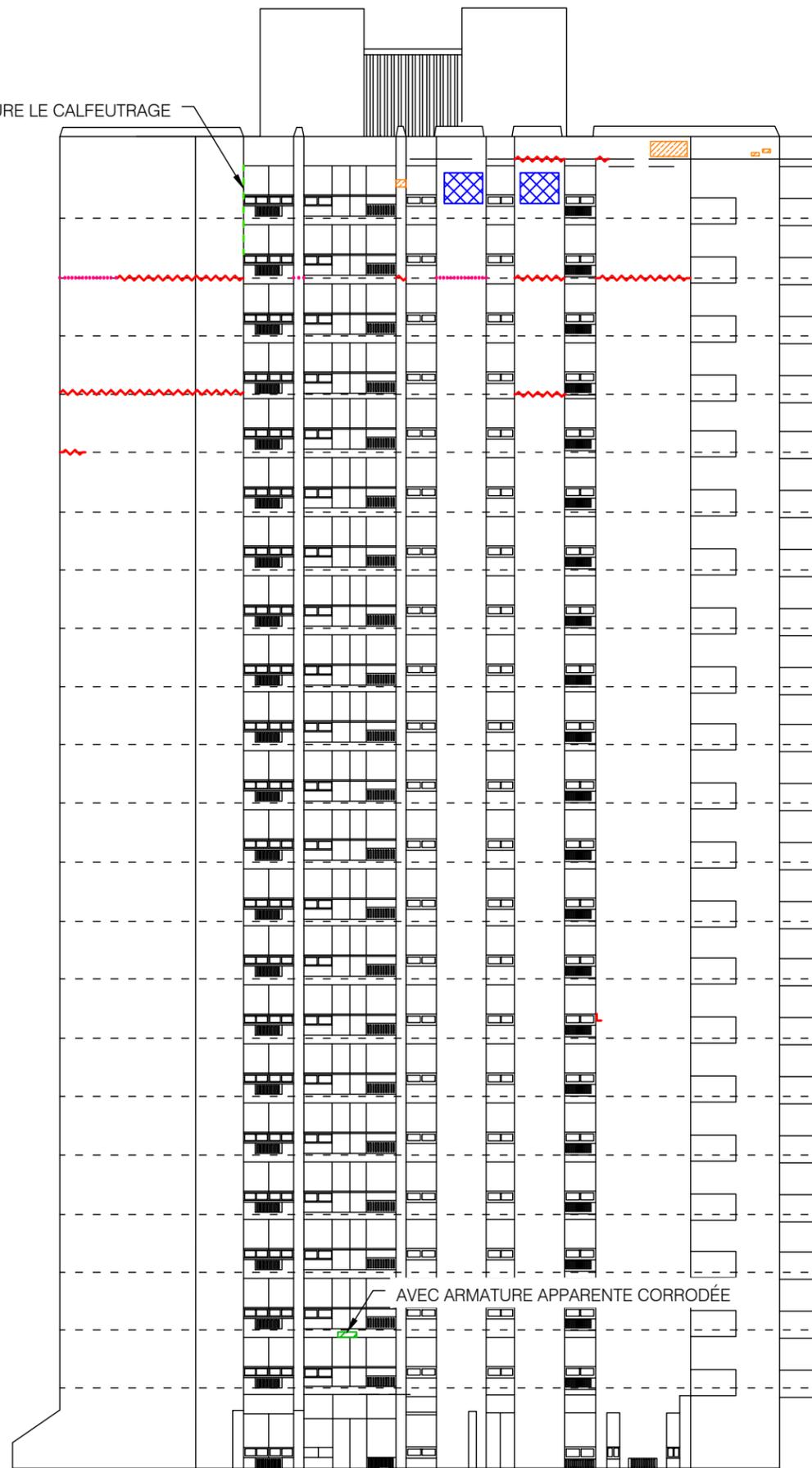
NUMÉRO PROJET :  
1460-F

DATE : 2021/08/11

NO. FEUILLET : 4

5

URÉTHANE QUI FISSURE LE CALFEUTRAGE



NOTES :

LÉGENDE :

-  BRIQUE FISSURÉE / DÉLAMIÉE
-  DÉLAMINATION DU BÉTON
-  PRÉSENCE D'EFFLORESCENCE
-  LINTEAU APPARENT / CORRODÉ
-  JOINT DE MORTIER FISSURÉ
-  CALFEUTRAGE SEC / FISSURÉ / DÉTÉRIORÉ
-  JOINT DE MORTIER REMPLACÉ PAR DU CALFEUTRAGE
-  CÉR. PRÉSENCE DE CÉRAMIQUE SUR LE BALCON

CLIENT :

SDC DE LA TOUR NOTRE-DAME

PROJET :

INSPECTION DES FAÇADES DU BÂTIMENT  
TOUR NOTRE-DAME  
109-285 RUE LAURIER, GATINEAU

TITRE :

ÉLÉVATION 4

RÉVISION :

DATE	MODIFICATION (NATURE)	PAR

RÉALISÉ PAR :

PIERRE-OLIVIER BOURQUE, T.P.

VÉRIFIÉ PAR :

SEAN BEAUCHEMIN, ING. M.Sc.

NUMÉRO PROJET :

1460-F

DATE :  
2021/08/11

NO. FEUILLET : 5  
5